



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 14

Absents : 13

Procurations : 6

Votants : 20

Date de la convocation : 30 mars 2023

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

N° 2023-04-04-011

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans Halle aux Marchands de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Eric CASTILLON, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Amandine ROUQUETTE.

Etaient absents/excusés : Christine FERRE, William LARRIEU, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Pascal ORAZIO, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD.

Ayant Donné procuration : Patricia TOUROLLES à Serge BONNEMAISON, Pascal ORAZIO à Michel BALLONGUE, William LARRIEU à Jennifer COURTOIS-PERISSE, Christine FERRE à Alain FOURAIGNAN, Isabelle AVERLANT à Louise GASTON, Christophe GIRAUD à Amandine ROUQUETTE.

A été désigné secrétaire de séance : Thierry CHANTRAN

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DU SOL DU HALL ET D'UNE CLASSE DE L'ECOLE
 ELEMENTAIRE DE RIEUMES
 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2023-02-09-006 DU 9 FEVRIER 2023)**

Madame la Présidente expose :

Il convient d'annuler la délibération n° 2023-02-09-006 prise lors du Comité Syndical du 9 février 2023 pour deux raisons :

- Le montant des travaux est supérieur en raison du rajout de l'incrustation des tapis dans le sol. Le devis s'élève désormais à la somme de 20 960 euros HT – soit 23 056 euros TTC.
- La révision du plan de financement puisque, après renseignements, il ne sera pas possible de bénéficier d'une subvention de l'Etat, au titre de la DETR et de la Région.

Madame la Présidente propose donc le nouveau plan de financement suivant :

COUT TOTAL DES TRAVAUX20 960.00 HT

- Conseil Départemental (50 %)10 480.00 € HT
- Autofinancement (50 %).....10 480.00 € HT

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'annuler la délibération n° 2023-02-09-006 du 9 février 2023.
- **Valide** le nouveau plan de financement tel que présenté par Madame la Présidente.
- **Sollicite** le Conseil Départemental pour une subvention aussi élevée que possible.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-243100906-20230404-20230404011-DE

- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 4 avril 2023
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 06/04/2023 et de sa publication le 06/04/2023



Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente

